

**KPMG**

## IFRS : nouvelles de dernière heure

Dernières nouvelles concernant la présentation de l'information financière au Canada

**Comptabilité**

- Dépréciation : Incidence des questions liées aux changements climatiques | Guide numérique
- Aspects présentant un intérêt particulier pour les fins d'exercice de 2024 | Balado IFRS
- Exemples d'informations à fournir par les assureurs | Prêt pour les rapports financiers de fin d'exercice?
- Priorités des autorités de réglementation en matière d'application pour 2024
- Différences entre les IFRS et les PCGR américains | Manuel
- Provisions | Propositions de modification de l'IAS 37
- Résumé des récentes réponses aux consultations

**Information relative à la durabilité**

- Porter des jugements sur l'importance relative | L'ISSB publie des directives

**Comptabilité****Dépréciation : Incidence des questions liées aux changements climatiques | Guide numérique**

L'interconnectivité entre les hypothèses utilisées dans le test de dépréciation et les informations fournies dans la première partie du rapport annuel est essentielle.

Les investisseurs et les autorités de réglementation veulent de la clarté concernant les questions liées aux changements climatiques dans la présentation de l'information financière, y compris l'incidence qu'elles ont sur les jugements et les estimations qu'une organisation pose dans ses tests de dépréciation des actifs non courants. La fourniture d'informations étoffées les aide à comprendre si et comment les questions liées aux changements climatiques sont prises en compte dans la valeur recouvrable – p. ex., dans l'estimation des flux de trésorerie futurs ou de la valeur finale.

Notre guide numérique répond à certaines des questions clés en matière de comptabilité et fournit des directives sur ce qui suit :

- les indications de dépréciation;
- les flux de trésorerie et le taux d'actualisation;
- la valeur finale;
- l'information à fournir et l'interconnectivité.

[En savoir plus \(en anglais\)](#)

**Aspects présentant un intérêt particulier pour les fins d'exercice de 2024 | Balado IFRS**

Note plus récent balado porte sur des aspects clairs et concis que les organisations doivent prendre en considération lors de la préparation de leurs états financiers de fin d'exercice.

Animé par Brian O'Donovan, cet épisode a pour thème central la nécessité de favoriser la clarté dans l'information financière. Il présente les points de vue de spécialistes de KPMG sur un éventail de sujets, notamment les questions liées aux changements climatiques, l'évaluation et la dépréciation, les changements apportés à la présentation de l'information et les nouvelles informations à fournir, et enfin l'importance croissante de l'interconnectivité entre les états financiers d'une organisation et toutes les autres informations accessibles au public.

[Écouter le balado \(en anglais\)](#)

**Exemples d'informations à fournir par les assureurs | Prêt pour les rapports financiers de fin d'exercice?**

Les investisseurs et les autorités de réglementation ont fait part de leurs préoccupations quant à la clarté de l'information financière. Les organisations doivent présenter clairement l'information sur les changements climatiques.

Notre [guide](#) mis à jour (en anglais) vous sera utile, puisqu'il illustre un format possible d'états financiers pour une multinationale d'assurance fictive. Dans cette édition de 2024, l'assureur a déjà effectué la transition à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et il prépare maintenant ses états financiers postérieurement à cette transition.

L'édition 2024 de notre guide reflète les normes publiées au 31 août 2024 qui doivent être appliquées par un assureur pour son exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

[En savoir plus \(en anglais\)](#)

**Priorités des autorités de réglementation en matière d'application pour 2024**

Afin de favoriser l'application cohérente de l'information financière et des obligations d'information nouvellement entrées en vigueur en matière de durabilité, l'Autorité européenne des marchés financiers (« ESMA ») a publié ses priorités pour les rapports annuels de 2024.

Cette année, alors que les organisations préparent leur première série de rapports sur la durabilité en vertu des normes européennes d'information sur la durabilité (ou « normes ESRs ») nouvellement entrées en vigueur, les priorités changent. Les organismes de réglementation du monde entier surveilleront la façon dont les organisations présentent leurs informations en vertu des normes ESRs, et de nombreux autres pays ont pris des dispositions ou des engagements pour mettre en œuvre les obligations d'information sur la durabilité au cours des prochaines années.

L'ESMA souligne également le besoin de cohérence dans le rapport annuel et l'importance d'une gouvernance similaire tant pour les rapports sur la durabilité que les rapports financiers.

Un certain nombre d'aspects liés à l'information financière visant à clarifier la présentation et les informations à fournir demeurent sur la liste de surveillance; toutefois, l'information sur la durabilité est le principal point d'intérêt.

[En savoir plus \(en anglais\)](#)

**Différences entre les IFRS et les PCGR américains | Manuel**

La clarté de l'information financière demeure un sujet de préoccupation pour les parties prenantes, et les organisations s'efforcent de fournir des informations significatives et pertinentes. Dans les cas des organisations qui présentent leur information financière en vertu des normes IFRS, et des PCGR américains, la version à jour de notre document intitulé *IFRS® compared to US GAAP* fait ressortir les principales différences entre les deux référentiels sur la base des fins d'exercice correspondant à l'année civile 2024.

Consultez notre guide pour vous aider à identifier et à comprendre les principales différences entre les deux référentiels et à clarifier votre information financière.

[En savoir plus \(en anglais\)](#)

**Provisions | Propositions de modification de l'IAS 37**

À mesure que le monde des affaires évolue, les organisations peuvent être confrontées à des défis supplémentaires lorsqu'elles doivent comptabiliser des transactions plus complexes et des incertitudes. La comptabilisation des provisions est un domaine qui soulève depuis longtemps les questions suivantes :

- Comment déterminez-vous s'il existe une obligation actuelle et à quel moment comptabilisez-vous une provision?
- Quels coûts devez-vous inclure dans l'évaluation d'une provision?
- Quel taux d'actualisation utilisez-vous lors de l'actualisation d'une provision à long terme?

En réponse, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») propose de clarifier les exigences connexes de l'IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* et de retirer les interprétations connexes, y compris l'IFRIC 21 *Droits ou faxes*. Les propositions pourraient donner lieu à des provisions plus importantes à une date antérieure.

Lisez notre guide pour vous aider à comprendre les changements potentiels à l'IAS 37 et leur incidence sur les provisions de votre société.

Impliquez-vous et soumettez vos commentaires à l'IASB ici le 12 mars 2025.

[En savoir plus \(en anglais\)](#)

**Résumé des récentes réponses aux consultations**

KPMG a soumis les réponses suivantes aux exposés-sondages publiés par l'IASB.

- *Amendments to IFRS 19 Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures*
- *Climate-related and Other Uncertainties in the Financial Statements – Proposed Illustrative Examples*
- *Translation to a Hyperinflationary Presentation Currency – Proposed amendments to IAS 21*

[Haut](#)

**Information relative à la durabilité****Porter des jugements sur l'importance relative | L'ISSB publie des directives**

Les jugements sur l'importance relative sont essentiels à la présentation de l'information sur la durabilité – ils déterminent le volume et le type d'information à présenter, ainsi que leur degré de précision. L'International Sustainability Standards Board (« ISSB ») a publié des directives pour aider les organisations à porter ces jugements.

Les directives expliquent comment les organisations identifient les risques et les occasions liés à la durabilité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils influent sur leurs perspectives, et comment elles déterminent si les informations les concernant sont significatives.

Elles comprennent un processus en quatre étapes que les organisations peuvent utiliser pour porter des jugements sur l'importance relative. Cela peut être particulièrement utile pour les organisations qui débutent dans la présentation de l'information sur la durabilité ou qui présentent actuellement leur information en vertu de référentiels qui ne sont pas axés sur les besoins des investisseurs.

[En savoir plus \(en anglais\)](#)

[Haut](#)

**Votre société est-elle prête pour les IFRS?**

Soyez bien informés grâce à KPMG au Canada

**Communiquez avec notre équipe canadienne**



**Elliot Marer**  
Associé – RGT  
Leader national,  
Services-conseils  
en comptabilité  
[emarer@kpmg.ca](mailto:emarer@kpmg.ca)  
(416) 777-8745



**Twan Bakker**  
Associé, Services-conseils  
en comptabilité  
[twanbakker@kpmg.ca](mailto:twanbakker@kpmg.ca)  
(416) 777-3854



**Raghuvir Rajagopalan**  
Associé, Services-conseils  
en comptabilité  
[rrajagopalan@kpmg.ca](mailto:rrajagopalan@kpmg.ca)  
(416) 777-3275



**Terry Liu**  
Associé, Services-conseils  
en comptabilité  
[terryliu2@kpmg.ca](mailto:terryliu2@kpmg.ca)  
(416) 777-3890

Abonnez-vous pour recevoir les résultats de recherche et des informations de KPMG au Canada

**KPMG**

[kpmg.ca/IFRS](#)

Nous joindre | Gérez vos abonnements aux communications | Me désabonner | Énoncé en matière de confidentialité (Canada) | Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne | Avis juridique

Le présent message vous a été envoyé par KPMG. Si vous souhaitez recevoir d'autres communications de KPMG (certaines de nos publications pourraient vous intéresser), ou encore, si vous ne voulez plus recevoir de messages électroniques de KPMG, allez sur le [portail d'abonnement de KPMG](#).

Nous avons à cœur de gagner votre confiance et de développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. Il en va de même pour nos communications avec vous.

Nos avocats nous ont recommandé d'inclure certains avis de non-responsabilité dans nos messages. Plutôt que de les insérer ici, nous portons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis.

Mise en garde concernant la confidentialité de l'information et le destinataire du courriel

Avis de non-responsabilité concernant les conseils fiscaux

© 2024 KPMG LLP, SENCOR, société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.

